



## Appel à projets FEDER 2016 « Aide Directe aux Entreprises »

Pour gagner la bataille de l'emploi, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a décidé de lancer un appel à projets « Aide directe aux entreprises » visant à renforcer la compétitivité des PME du territoire régional. Doté d'une enveloppe de 12 M€ de FEDER, au bénéfice des PME régionales du secteur industriel, cet appel permet de soutenir les PME aux étapes clefs de leur développement.

Cet appel s'adresse aux entreprises du secteur industriel – hors artisanat, commerce et industries agroalimentaires :

Il comprend trois volets :

Volet « Création » : 5M€ de FEDER	Volet « Croissance et Internationalisation » : 5M€ de FEDER	Volet « Usages avancés du numérique » : 2M€ de FEDER
<b>Objectif: Accroître la pérennité des petites entreprises de moins de 5 ans</b>	<b>Objectif: Développement, prioritairement à l'international</b>	<b>Objectif: Développement des produits et applications numériques</b>
<p><b>Entreprises visées :</b> Les « Petites Entreprises »</p> <p>&lt; 50 personnes CA annuel ou le total du bilan annuel &lt; 10 M€. Moins de 5 ans</p>	<p><b>Entreprises visées :</b> Les « Petites et Moyennes Entreprises » :</p> <p>&lt; 250 personnes CA annuel &lt; 50 M€ ou total du bilan annuel &lt; 43 M€.</p>	<p><b>Entreprises visées</b> Les « Petites et Moyennes Entreprises » :</p> <p>&lt; 250 personnes CA annuel &lt; 50 M€ ou total du bilan annuel &lt; 43 M€</p>
<p><b>Projets visés :</b></p> <p>Démarrage / Développement de produits</p>	<p><b>Projets visés :</b></p> <p>Recherche industrielle Développement de produits projets d'innovation</p>	<p><b>Projets visés :</b></p> <p>Développement de produits et applications TIC innovants</p>
<p><b>Subvention Feder :</b></p> <p>Taux d'intervention FEDER: 50% du coût total</p> <p>Minimum FEDER : 50 000 € Plafonné à 400 000 €, et limité aux fonds propres</p>	<p><b>Subvention Feder :</b></p> <p>Taux d'intervention FEDER: 50% du coût total</p> <p>Minimum FEDER : 50 000 € Plafonné à 200 000 €, et limité aux fonds propres</p>	<p><b>Subvention Feder :</b></p> <p>Taux d'intervention FEDER: 50% du coût total</p> <p>Minimum FEDER : 50 000 € Plafonné à 200 000 €, et limité aux fonds propres</p>

**Dates limite de dépôt des candidatures : 15 septembre 2016 / 15 décembre 2016**